

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 17 décembre 2024

Année : 2024 No 2

Séance du 17 décembre 2024 à 19h

Lieu : Salle de gymnastique

Présents	Commission
Régis Monnet, Président	Promotion économique, mobilité et énergie
Cindy Bagnoud, Vice-Présidente	Finances et personnel
Gérard-Philippe Fort, Conseiller	Environnement, agriculture, bourgeoisie et forêts
Christian Glassey, Conseiller	Constructions, urbanisme et taxes cadastrales
Steven Vouillamoz, Conseiller	Culture, sports et sécurité
Roxane Jacquemettaz, Conseillère	Education et social
Raoul Crettenand, Conseiller	Travaux publics et réseaux d'eaux
Sébastien Theisen, Secrétaire communal	
Excusé	
Absent	

Le Président de Commune Régis Monnet ouvre l'assemblée à 19h00, rappelant la convocation tous-ménages pour l'assemblée primaire conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, ainsi que par l'envoi du dépliant contenant l'ordre du jour, ainsi que la convocation au pilier public dans les délais légaux. L'ordre du jour, ainsi que tous les documents qui y sont liés sont disponibles sur le site internet communal, y compris le procès-verbal de la dernière assemblée.

53 citoyennes et citoyens sont présents.

Le Président salue et remercie Mme Anne-Sophie Fioretto pour sa présence, cheffe de projet à la HESSO, institut Tourisme.

Le Président souhaite la bienvenue à toute l'assistance et excuse l'absence des personnes suivantes : David Vouillamoz et Thierry Fort.

L'ordre du jour proposé par convocation est rappelé par le Président, et accepté comme tel :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2024;
2. Présentation et adoption du nouveau règlement communal sur la taxe de séjour et d'hébergement ;
3. Présentation et adoption du nouveau règlement communal pour Etats-Majors de conduite communaux (EMC) sur la gestion des situations particulières et extraordinaires ;

4. Fin de législature 2021-2024 – remerciements ;
5. Divers.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2024.

Le Président demande si la demande du procès-verbal est demandée. C'est le cas. Le secrétaire lit le procès-verbal.

Question de M. Gérard Gillioz qui dit que selon lui le nom des personnes peut être mentionnée dans le procès-verbal. En référence au fait que dans le procès-verbal, le nom des intervenants n'est pas mentionné.

Le Président demande s'il y a des personnes qui rejettent le procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Est-ce que des personnes s'abstiennent ? Personne.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 Présentation et adoption du nouveau règlement communal sur la taxe de séjour et d'hébergement.

Le Président avant de passer la parole à Mme Anne-Sophie Fioretto rappelle le rôle et travail de cette dernière et la démarche en amont du projet soumis à l'Assemblée.

La présentation de Mme Fioretto s'appuie sur une présentation power-point.

Mme Anne-Sophie Fioretto :

Il s'agit d'un projet global, incluant un plan d'action pour la société de développement. Il s'agit aussi de la levée des fonds, source de financement, et de savoir comment les utiliser.

C'est un travail d'équipe à la HES-SO. Mme Anne-Sophie Fioretto présente les résultats.

Le cadre légal et la vision sont présentés à l'assemblée.

A quoi va servir l'argent ? Au financement du plan d'action.

Les éléments de contexte :

Le Conseil communal a voulu se mettre en conformité avec la loi. Dite loi vise une professionnalisation et la mise à jour des règlements, notamment en vue du financement du tourisme – favorisant les forfaits.

Lors de la démarche participative 20-25, il y avait eu des questions et idées, mais très peu de mesure avaient pu être mise en place. Il est important de ne pas réinventer la roue. Un maximum d'éléments a été repris, travaillé et renforcé.

Mme Fioretto présente le slide « contexte » : mise en œuvre de la Loi sur le Tourisme et processus.

Mme Fioretto rappelle que le règlement doit être validé par le canton.

Dans le cadre de la démarche 20-25, il y avait une volonté de mettre en avant l'identité, les valeurs bedjuasses au travers d'un tourisme ethnoculturel par opposition à un tourisme de masse : culture, histoire, traditions, etc.

5 éléments clés ont été retenus (voir la présentation).

Le tout doit aussi aller dans l'intérêt des habitants et protéger et valoriser les richesses de la Commune.

Un tourisme ethnoculturel correspond à un tourisme doux utilisant et mettant en avant : Erable – paysage – patrimoine culturelle. Le tout étant à développer.

Processus :

Etat des lieux de ce qui existe, lors d'un atelier associant des habitants. Le résultat a été soumis à des personnes de l'extérieur, ce qui a permis de renforcer les réflexions.

Il en est sorti un plan d'action cohérent, qui sera utile et parfois innovant pour la Société de développement qui va le mettre en œuvre.

La synthèse se retrouve dans un tableau croisé : forces et faiblesses, opportunités et menaces.

L'objectif est bien de faire venir des touristes à Isérables. Des faiblesses, il y en a. Il faut de l'argent donc du financement.

Problématique : la gouvernance, mais ce point a déjà été corrigé / manque de synergie avec les voisins/ une situation géographique parfois mal perçue/ des actions marketing faibles/ manque d'hébergements touristiques.

Constat : Un territoire avec une identité forte, ressources propres originales et fortes qui offre un potentiel pour du tourisme doux et valoriser Isérables de manière générale.

Le téléphérique présente un potentiel inexploité. L'exemple de la fermeture de la route et l'importance du téléphérique ont été révélatrices.

Résumé : intégrer la démarche 20-25 et développer l'attractivité d'Isérables, réviser le règlement, qui était très ancien. Ce n'était pas un but en soit, le règlement n'a de sens que pour porter le développement du tourisme, à réaliser avec tous les acteurs des projets.

Comment traduire la vision en actions. Le projet veut faire simple :

1. La gouvernance donner un tableau de bord à la Société de développement.
2. Développer des expériences touristiques, au travers de personnalité du village. Mise en scène du territoire
3. Réalisation de projets d'infrastructure, insolites, originaux

Ces 3 grandes thématiques sont développées en sous-thèmes. Voir le tableau de la présentation.

La stratégie et le rapport final reprennent la méthodologie et le plan d'action qui se veut une feuille de route.

Il y a nombre de mesures, avec les responsabilités et priorités sur une dizaine d'années.

Il y a des petites mesures et des plus importantes.

Pour les petites :

Exemple de la formation du personnel touristique.

Incitation au partage et travail en commun, notamment en terme de communication. C'est aussi l'occasion d'apprendre.

Expérience touristique. Développement des outils de communication. Par exemple des balades dans le village et le matériel didactique qui est un peu vieillot.

Utiliser les archives RTS et mettre en scène tout le matériel récolté.

Enrichir le programme des manifestations et si possible créer des événements.

Valoriser les alpages et le musée. Une carte avantage permettant un accès gratuit, dopant la découverte du territoire. Exemple de la carte d'hôte, VIP Pass de Verbier.

Stratégie de communication. L'application communale qui est tournée sur les habitants ne suffit pas.

Trouver une mascotte. Ce serait très porteur selon HES-SO. Isérables pourrait être précurseur et l'impact plus important que le digital.

Les projets de grande envergure.

Patrimoine bâti – faire un inventaire. À valider et aller au bout du processus.

Développer des camps, aussi auprès de grandes écoles, par exemple d'architecture (EPFL).

Pour évaluer le potentiel des différents types d'hébergement, il faudrait faire une étude de marché.

Isérables est tournée tradition, agricole.

Renforcer les transports régionaux.

Au final, la Société de développement doit s'approprier cette nouvelle dynamique.

Pour HES-SO, le résultat se veut pragmatique et pas grandiloquent, respectueux de l'identité locale. Il repose davantage sur ce qui existe, ne vise pas à développer des infrastructures, en lien avec les moyens existants et potentiels.

Ce plan d'action n'est pas gravé dans le marbre. Il doit pouvoir évoluer.

Concernant mode de financement :

Le changement est uniquement la taxe forfaitaire.

Le choix est cohérent avec ce qui se passe ailleurs et ce que dicte le canton.

Il n'était pas non plus question de faire une augmentation trop importante et irréaliste ou inacceptable.

Rappel : Le règlement concerne la taxe de séjour et d'hébergement.

La loi oblige et contrôle l'utilisation des montants prélevés.

La taxe de séjour sert au développement et à l'animation, et non pas pour la promotion et le marketing qui sont du ressort de la taxe d'hébergement. Les montants doivent revenir aux assujettis.

La taxe de séjour à la nuitée est pour les hébergements structurés.

La taxe de séjour au forfait auprès des personnes non-domiciliées.

Une bonne partie de ces règlements est en partie verrouillée étant appliqués et validés par le canton.

Ce qui change : M. Fioretto présente les différents forfaits et les prix.

Obligation de payer le forfait annuel pour les non-habitants. On reste sur des montants abordables. Les habitants qui ont des résidences secondaires sur la commune sont exonérés.

L'observatoire du tourisme a fait des études, qui montre une moyenne d'occupation de 50 nuitées par année. Isérables est un peu en dessous.

Ce chiffre n'est plus tout à fait juste avec de grandes disparités selon les régions et typologies.

Pour cette raison, le canton demande un monitoring de la taxe de séjour, afin d'obtenir des chiffres plus précis par régions et typologies.

Mme Fioretto présente les facteurs à prendre compte pour la fixation des montants :

La surface et le nombre de pièces ne sont pas toujours parlant. Il faut donc moduler l'adéquation entre le nombre de pièce et la surface. Le plus important est le nombre de lits/personnes que l'hébergement peut accueillir. Seulement, l'occupation et l'aménagement peut changer. Au final, le nombre de pièces est un élément simple.

Mme Fioretto donne l'exemple de quelques cas pratiques.

Le projet est sur le site et le résumé dans la convocation.

Questions/interventions du public :

Taxe d'hébergement : oui il faut la payer. Sur le même principe que la taxe de séjour. S'il s'avère qu'il y a des personnes qui viennent chez soi. Si n'accueille personne, non.

Travail de la recherche point fort et faible.

Travail très complet mais manque un élément. Depuis le covid, il y a beaucoup plus de passage. C'est un point fort : augmentation des visiteurs. Le point faible c'est que le village est sale – déjections d'animaux. Que peut-on faire ?

Question des transports. Comment faire pour les rendre plus attractifs ?

Réponse : Déchets. C'est une responsabilité privée. Les services de voirie peuvent intervenir s'ils arrivent au bon moment. Mais la taxe ne pourra pas servir à nettoyer les rues et chemins. Après, il y a une volonté politique, à mettre en lien avec les budgets. Ça coûte cher le nettoyage de l'espace public et ça peut-être sans fin.

Téléphérique : jusqu'à fin 2024 c'est le canton qui l'exploite. Dès 1^{er} janvier 2025, il est repris par une société privée: Alplift AG. Le financement est toujours assumé par le canton et la confédération. La direction se concentrera sur la stratégie.

Plus de question.

Le Président remercie Mme Fioretto et les acteurs qui ont travaillé, à la Société de développement et autres.

Il s'agit maintenant d'adopter ce règlement. La loi veut que ce soit l'assemblée primaire qui décide pour quelque chose qui concerne surtout les non domiciliés.

Le règlement a déjà été préavisé positivement par le canton.
Si plus de question, le projet est soumis au vote.

Refus : 0. Abstention :0.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Merci pour la confiance envers le Conseil communal et les acteurs.

3. Présentation et adoption du nouveau règlement communal pour Etats-Majors de conduite communaux (EMC) sur la gestion des situations particulières et extraordinaires

C'est à nouveau une obligation légale.

Le canton a demandé un nouveau règlement qui a évolué au gré des événements de ces dernières années.

Le Président rappelle que la marge de manœuvre de la commune est quasi nulle. Elle réside dans les aspects financiers : définition de la compétence d'engagement des dépenses par le chef EM à CHF 20'000 en cas de situation de crise.

Le Président résume les points importants.

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 17.12.2024

- But
- Organisation
- Rôles :
 - o Conseillers
 - o Organe de surveillance.

Bien sûr on espère que ce ne soit jamais nécessaire.

Le règlement a été approuvé par le Conseil municipal, il doit être également homologué par l'Assemblée primaire au préalable. Le règlement entrera en vigueur dès qu'il sera validé par le Conseil d'Etat.

Le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, le projet de règlement est soumis au vote.

Refus : 0. Abstention : 0.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée et profite de saluer Frédéric Monnet le chef de l'état-major.

4. Fin de législature 2021-2024 – remerciements.

Le Président remercie Mme Roxane Jaquemettaz, la plus jeune qui a fonctionné une période. Elle était en charge de l'école et du social. Le Président la remercie et au nom du Conseil communal et lui remet un cadeau.

Deux périodes pour M. Raoul Crettenand, aux Travaux publics et réseaux d'eau. Un dicastère qui prend du temps. Merci.

M. Christian Glassey : 20 ans de conseil dans les constructions et taxes cadastrales. Bravo.

M. Gérard-Philippe Fort : 20 ans de conseil dans différents dicastères, dont la Bourgeoise. Bonne suite et merci.

La Vice-Présidente lit le mot pour le Président: 20 ans dont 16 ans à la présidence, avec un impact très important et positif sur la communauté bedjuasse.

Le Président remercie tout à chacun, aussi pour le symbole entre la bouteille et l'eau.

Merci à tous ceux qui m'ont supporté et soutenu.

Merci à ceux qui restent et ceux qui arrivent. Elisabeth Maret, Yves Nicolet et David Ansermet. Qui sont invités à se lever.

Bon vent et plein succès. Il n'y a pas d'horaires mais de belles rencontres à faire. Aussi à la nouvelle équipe dirigeante, y compris à la Bourgeoisie.

5. Divers

Bilan de la législature

Reprendre le slide.

L'informatique – outils de gestion des séances.

La gouvernance : la séparation des conseils et la création d'un conseil bourgeoisial.

MCH2 harmonisation du plan comptable.

Police – sorite non voulue de la PIDR. La collaboration avec Riddes n'est pas satisfaisante.

Ce sera à améliorer.

École. Poursuite de la réfection des salles de classe.

Social : ouverture de Graines d'érable.

Tourisme les lignes directrices et nouveau règlement

Trafic : l'axe de la route cantonal ... c'est sans fin.

Aménagement du territoire. Le périmètre a été validé. Le PAZ : projet en cours.

Il était prévu et impératif que pour mai 2026 toutes les communes aient un règlement. Il n'y a que 2 communes qui sont à jour. Le Conseil d'Etat a donc décidé un délai de 5 ans. Il faut être prudent et profiter de l'expérience des autres qui se sont dépêchés, mais doivent tout recommencer.

Gestion de l'eau : augmentation de l'exploitation du potentiel.

Interconnexion des réseaux d'eau potable. Une source de revenu pour la Commune.

Aussi développer le solaire.

La mobilité. C'est un sujet qui va nous occuper encore avec le challenge que de passer par Isérables c'est bien... mais nous ne sommes pas seuls.

Bourgeoisie

Nouvelle convention avec NVRM

Suivi des travaux

Nouvelle gestion de l'alpage avec un nouveau locataire.

Le conseil bourgeoisial.

Les défis. Ils ne vont pas manquer.

Digitalisation de l'administration et protection des données.

Police à travailler pour plus de proximité.

E-construction.

École : il va falloir mettre en œuvre le rapport de sécurité. Début par l'assainissement de la citerne à mazout.

Accueil parascolaire à défendre en lien avec les enjeux des transports.

Social. Il s'agit de consolider les acquis. Développer au niveau des aînés.

Tourisme. Mise en œuvre du plan d'action. Une personne a été engagée à la société de développement à 20%

Trafic. Gros travaux sur la RC 512 par tronçon, sur plusieurs années en défendant les besoins et nécessités de la Commune.

La passerelle des Dzoraz

RCCZ et PAZ

Continuer le travail avec la bedjuasse des eaux, notamment l'eau potable

Développer le solaire – projet DSMI – intérêt pour un gros consommateur.

Les liaisons câblées – transport public vers les voisins. Accessibilité 4 Vallées.

Augmenter l'attractivité pour attirer des revenus.

La Vice-Présidente et futur Présidente dit se réjouir de travailler avec le nouveau Conseil.



ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 17.12.2024

Le Président dit qu'il va y avoir des nouvelles idées projet, c'est normal. Rien n'est figé en dehors des tâches régaliennes.

Merci pour la patience, la participation. Plein succès aux prochains.

À 21h02 le Président met un terme à la séance et invite l'assemblée à poursuivre les échanges autour d'un verre.

COMMUNE D'ISERABLES

Cindy Bagnoud
Présidente

Sébastien Theisen
Secrétaire communal